

Le Conseil de Communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil communautaire du 18 juin 2007 considérant la solution d'un tracé centre inacceptable,
Vu le projet de mise en concession autoroutière de la RN 154 proposé par l'Etat,
Vu l'augmentation régulière du trafic,
Vu le nombre d'accidents grandissant,
Vu le taux de pollution (air/bruit) en évolution constante,
Vu l'impact sur la vie quotidienne de plusieurs milliers de personnes,
Vu la perte d'attractivité de notre département,
Vu les difficultés à accueillir de nouvelles entreprises,
Le Conseil communautaire,

Avec voix pour et voix contre,

décide de répondre aux 3 questions du débat public de la manière suivante :

- Faut-il achever l'aménagement de la RN12/154 ?

REPONSE : OUI

- Faut-il l'accélérer ?

REPONSE : OUI

- Quels financements mobilisables ?

REPONSE : dans un premier temps (d'ici au mois de juin), l'ensemble des élus de tous rangs devra se mobiliser auprès du gouvernement, des collectivités régions, départements, agglomérations, afin de trouver des solutions financières publiques pour une réalisation 2018.
Tout autre solution ne pourra être étudiée qu'après avoir constaté une impossibilité objective.

Après avoir acté la décision de l'assemblée délibérante qui permettra d'améliorer grandement l'axe Orléans / Rouen afin que notre département ne soit pas écarté des grands courants d'échange et ne soit pas marginalisé,

Le conseil communautaire,

A la majorité des voix,

- souhaite être consulté régulièrement pendant la phase d'élaboration du tracé définitif.
- souhaite que cette voie soit conçue avec le minimum de nuisances pour les populations concernées par le tracé.
- insiste pour que le tracé soit enterré et non visible des lieux habités, qu'il préserve l'environnement avec prise en compte forte dans la phase d'étude en la matière.
- Demande que l'aménagement et la sécurisation de la RN 12 dans sa partie ouest soit mise en place à hauteur du carrefour de Godeneval.
- Demande le maintien d'un accès complet via le rond point des anglais pour la desserte nord de l'agglomération.
- Demande que, dans l'hypothèse privilégiée par le maître d'ouvrage du contournement par le sud, soit implanté un diffuseur complet sur St Lubin des Joncherets permettant de desservir l'agglomération et le plateau.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Patrick RIEHL

